

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2025-1143 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$ est de 15 875.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2025-1143 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 8^e jour du mois de janvier 2026



Me Clémence Richard, greffière